



Législation robot tondeuse

Par **pierre85**, le **31/03/2017 à 20:46**

Bonjour, rnJe voudrais savoir si mon voisin à le droit d'utiliser son robot tondeuse 24h/24. Ce robot ne fait pas tellement de bruit mais c'est quand même gênant en particulier le soir.rnMerci

Par **jodelariege**, le **31/03/2017 à 23:22**

bonsoir ,bonne question surtout que je compte m'équiper d'ici quelque temps:la pub dit qu'il est tellement silencieux qu'on peut l'utiliser de jour comme de nuit et même le dimanche ,mais c'est la pub..normalement il y a une réglementation précise avec des plages d'horaires et de jours pour une tondeuse plus traditionnelle mais avec la technologie galopante il faut s'adapter ,voir peut être cela avec la mairie;vous voyez le robot de chez vous ? il fait beaucoup de bruit?je pense qu'une utilisation 24h/24 est trop quand même ,il ne doit plus rien tondre...

Par **Tisuisse**, le **01/04/2017 à 08:22**

Bonjour,rnrnLa réglementation interdit de tondre en dehors des jours et horaires fixés, elle ne parle nullement de la densité du bruit des tondeuses donc, même avec un robot, c'est interdit en dehors de ces horaires, c'est tout.

Par **goofyto8**, le **01/04/2017 à 10:15**

bonjour,
Les plages horaires de tonte des pelouses sont généralement fixées par des règlements préfectoraux.
La plupart autorisent les tontes entre 8h et 20h et pour les dimanches et jours fériés uniquement entre 8h et 12 h.